



Procès-verbal de l'AG du 30 septembre 2014

Ordre du jour

Partie statutaire 19h00

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG 2013
3. Rapport d'activités
4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes, approbation
5. Cotisations 2014
6. Comité : changement de présidence
7. Élection des vérificateurs des comptes pour 2014-2015
8. Perspectives
9. Divers

Partie informative 19h30

1. Conférence du Dr. Peter Kälin, président de l'Association des médecins pour l'environnement, sur le thème « **Qualité de l'air, limites respectées – quoi de plus ?** ».
2. Echanges et discussions autour du verre de l'amitié

Présences : Le comité et 10 personnes

Excusés : Valérie Thomi Halter, Nathalie Cretton, Maurice Bolomey, Alain Dériaz.

Partie statutaire

Début de la séance à 19h15

1. Accueil, approbation de l'ordre du jour

- La présidente accueille l'assemblée et présente le comité. Elle annonce son retrait à la présidence tout en restant membre du comité. L'ordre du jour est accepté par l'assemblée.

2. Approbation du PV de l'AG 2014

- Le PV est approuvé par l'assemblée.

3. Rapport d'activités

- Livio Hurzeler, futur président, lit le rapport d'activité à l'assemblée.

Résumé du rapport :

L'activité de Chablair s'est concentrée spécialement sur le cas de la raffinerie Tamoil compte tenu des difficultés pour l'entreprise à effectuer les assainissements exigés par le canton en matière de pollution de l'air et de l'eau. De plus, les recours déposés par l'entreprise ont repoussé régulièrement les délais d'assainissements. En particulier, Chablair vise les objectifs suivants :

- Obtenir des informations précises et régulières sur les valeurs d'émission.
- Connaître précisément les mesures exigées par les autorités.
- Etre informé, en continu, sur les étapes de réalisation de ces mesures et leur contrôle après le redémarrage des installations le 22.10.2013.
- Nos actions ont consisté à
 - Solliciter à maintes reprises les autorités valaisannes, en particulier le SPE par lettres (5 lettres au SPE, 1 à l'OFEV + plusieurs appels) et par une démarche de 3 membres du comité auprès du service de la protection de l'air.
 - Intervenir, en nous basant sur une démarche de la conseillère nationale écologiste Adèle Thorens, auprès de l'OFEV pour en savoir plus sur les taux d'émissions mesurés et sur le bienfondé des recours de Tamoil, notamment sur le déni d'information auquel nous étions confrontés.
 - Intervenir auprès du SPE lors de chaque dysfonctionnement constaté par l'apparition de fumées noires, de torchères importantes et d'odeurs pour en connaître les causes, les mesures pour les réparer et pour éviter qu'ils ne se reproduisent. La position des autorités sur le nombre de dysfonctionnements tolérables et les mesures à prendre en cas de récurrences trop fréquentes n'est pas arrêtée bien qu'elles admettent qu'entre janvier et juillet 2014, ce nombre était inquiétant.
 - Déposer une Interpellation au Grand Conseil valaisan via le parlementaire Vert Christophe Clivaz sur le directeur de Tamoil.

Résultats. Malgré les réticences de Tamoil à exécuter les décisions du canton et l'impossibilité à donner des mesures précises et suivies nous avons pu obtenir les informations suivantes :

- Les mesures d'assainissement exigées par le canton ont été, semble-t-il, dans l'ensemble réalisées. Reste l'assainissement des canalisations secondaires et l'étanchéité de la moitié des bassins de rétention. D'après les derniers examens de la PEC, les émissions de particules seraient elles aussi à l'intérieur de limites tolérées.
- Concernant les rejets de la PEC, unité de craquage, qui posait problème lors du redémarrage, les analyses du SPE effectuées les 27, 28 et 29 août 2014 indique des valeurs de l'ordre de 14 sur un plafond de 20. Il est douteux cependant que les valeurs d'émissions lors des dysfonctionnements soient prises en considération pour pondérer les valeurs en mesures continu. Ainsi, nous ne sommes pas certains que si l'ensemble des émissions sont intégrées dans les mesures, la norme de 20 soit respectée.
- Chablair reste vigilant car l'attitude réticente de Tamoil ne s'explique pas vu qu'ils ont quasiment obtempéré aux injonctions du canton et semblent en ordre avec le respect des normes.

- Un résultat non négligeable, est l'attitude des autorités valaisannes qui acceptent le dialogue avec Chablair même si on a l'impression de notre côté qu'elles se réfugient parfois derrière des arguments juridiques et que la divulgation d'informations est soumise à des consignes disons restrictives. Dans l'ensemble, les relations sont suivies, notre objectif étant de poursuivre un dialogue aussi transparent que possible auquel nous souhaiterions associer Tamoil.
- Echange de lettres avec l'OFEV suite à la demande d'information de la CN écologiste Adèle Thorens sur les dysfonctionnements de Tamoil. Réponse juridique sans entrer dans le fonds du problème. L'OFEV est satisfait des mesures prises par le SPE valaisan et considère injustifiées des interventions de sa part.

Autres sujets préoccupants :

- **Satom** : Chablair reste sceptique face à la politique de la direction de Satom qui persiste à vouloir incinérer le plus de déchets possibles et remet en question le bienfondé d'une partie du triage des déchets. Sur le dernier rapport annuel, les normes environnementales sont respectées bien que certaines émissions et rejets (Oxyde d'azote et mercure) approchent les limites tolérées. Le SPE reconnaît que les contrôles sont annoncés ce qui permet à l'entreprise de s'y préparer. Des analyses inopinées sont envisagées pour s'assurer de la validité des valeurs communiquées, nous veillerons à ce que cette politique soit appliquée.
 - **Chavalon** : suite aux vellétés du CF de remettre en activité un certain nombre de centrales à gaz pour compenser la sortie du nucléaire nous suivons aussi ce dossier qui pour l'instant n'est pas réactivé.
 - **Voltige, bruit** : ce problème n'a pas fait l'objet de notre activité l'année dernière car nous avons eu l'impression que la situation s'est bien améliorée. Il est important que les nuisances nous soient signalées au moyen du site de Chablair.
- **Amélioration de la visibilité de Chablair**
 - Mise à jour et nouveau layout du site internet de l'association (présentation J-F. Huck).
 - Présence sur les réseaux sociaux, twitter et facebook : nous avons ouvert un compte twitter et une page facebook. Vous pouvez en prendre connaissance en cliquant sur les icônes correspondantes sur le site. Toute contribution et conseil sont bienvenus. S'il y a des intéressés, manifestez-vous.
 - Participation à la fugue chablaisienne.
 - Contact avec les médias: Interview TV locale : Canal 9 et RTS (Carole), directeur Tamoil.

- **Conclusion**

- Il ne faut pas considérer Chablair comme un faiseur de miracles mais comme une association citoyenne, acteur de la société civile, qui exerce une pression sur les pouvoirs publics et le secteur de l'économie privée. Cette pression s'est révélée positive et doit être maintenue. Plus nous sommes nombreux et visibles, plus notre action sera prise au sérieux. Je vous remercie donc de votre engagement et vous encourage à recruter autour de vous.
- Le rapport d'activité est approuvé par l'assemblée.

4. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes

Lecture des comptes par le caissier Régis Chanton.

- La fortune au 31.12.2013 de l'association se monte à Fr. 7'871.10. Les comptes sont à disposition des membres. Une demande peut être faite auprès du caissier.
- Approbation des comptes par les vérificateurs des comptes (Daniel Morisod et Cherryl Clivaz). Les comptes 2013 sont acceptés par l'assemblée.

5. Cotisations 2014

- Le comité propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 30.--. Approbation de l'assemblée.

6. Comité : changement de présidence

- Livio Hurzeler est proposé comme président à l'assemblée. Il est élu par l'assemblée. Le comité est également réélu. Un remerciement tout particulier a été transmis à Susanne Junclaus Delarze par le nouveau président.

7. Vérificateurs des comptes : élection pour 2014-2016

- Cherryl Clivaz et Daniel Morisod sont réélus en tant que vérificateurs des comptes.

8. Perspectives

Présentation du président. Notre insistance à obtenir des informations et des réactions de la part du canton commence à porter ses fruits: nos demandes d'information sont traitées avec plus de diligence et la collaboration avec le SPE s'améliore. La pression doit rester constante et se renforcer par:

- Une action plus médiatique sur les réseaux sociaux et dans les médias.
- Des actions ponctuelles locales de proximité: présence sur certains marchés et à diverses manifestations.
- Une collaboration plus étroite avec d'autres organismes engagés dans la protection de l'environnement au niveau local et régional.
- Collaboration, dialogue avec les institutions politiques locales (municipalités) et régionales (Conseils d'Etat), avec les élus communaux et cantonaux.

Les mesures suivantes vont être explorées :

- Continuation de la pression sur le SPE concernant la réalisation de la totalité des mesures d'assainissement de Tamoil pour la qualité de l'air et de l'eau.
- Explication sur les compétences du directeur de Tamoil.
- Suivi des dysfonctionnements.

- Anticipation d'un rachat, fermeture ou délocalisation de Tamoil.
- Surveillance des autres entreprises polluantes (Djevahirdjian, SATOM,...).
- Suivi du dossier Chavalon.
- Suivi des nuisances sonores. Voltige.
- Démarche auprès des syndics et présidents de communes.
- Approche des députés verts et autres susceptibles d'être intéressés.
- Approche d'organismes régionaux : aggro Chablais
- Information plus systématique des médias (copie de nos lettres, dossiers de presse).
- Renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux.
- Exploration et contact avec d'autres acteurs de la défense de l'environnement : les médecins pour l'environnement, wildlife fund, protection des consommateurs, etc.
- Idées, suggestions et collaborations bienvenues.

9. Divers

- Présentation par Jean-François du nouveau site Chablair. Afin de faciliter l'accès à la mise d'observations et de photos sur le site, il n'est plus nécessaire d'avoir un mot de passe. Cette solution est à l'essai.

Partie informative

Présentation par le président du parcours du Dr. Kälin.

Conférence sur « Qualité de l'air, limites respectées – quoi de plus ? ».

Selon le Dr. Kälin, les normes d'immissions représentent un « bazar » entre les sciences et l'industrie. Présentation de la station de mesures d'immissions de Massongex montrant des dépassements des limites en matière de O3, PM10 SO2. Selon lui, ces dépassements sont dus au trafic et aux industries chablaisiennes.

- Présentation d'une étude autour d'une raffinerie en Italie. Elle démontre une augmentation de leucémies dans la population mais statistiquement n'est pas assez significative pour dénoncer une responsabilité de l'entreprise. Autour d'une autre raffinerie en Italie, on démontre une augmentation de l'asthme à cause du soufre et une augmentation d'hospitalisations chez les enfants.
- Présentation de l'étude de 2005 des cancers en Valais. Cette étude n'a pas été faite en profondeur mais montre une augmentation des cancers des bronches et des poumons chez les hommes à Monthey. Celui de l'estomac chez la femme à Monthey est bas, mais en moyenne, le taux de cancers chez les hommes et femmes du Chablais est plus important que dans le reste du canton. (Cf. Observatoire du la santé) (www.ovs.ch)

Divers

Des membres s'inquiètent au sujet des vols en parachutes effectués dans la région. Selon un membre, ces avions Pilatus Porter consomment entre 150 à 170 litres de kérosène à l'heure. Ils volent à un intervalle de 30 minutes.

Une autre inquiétude est soulevée, l'autorisation par le Conseil fédéral des vols en ULM.



L'école de pilotage de Bex soulève également des inquiétudes.
Le président propose de noter des observations afin de pouvoir intervenir auprès de l'OFAC si nécessaire.

Fin de la séance à 22h00.